

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU**

**Séance publique du LUNDI 16 AVRIL 2018 à 8h00**

Date de convocation : 10 avril 2018

**Délibération**

**N°B2018\_45**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>24</b>
<b>Votants :</b>	<b>18</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>18</b>
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : Edouard ROCHER**

**PRESENTS :** Jacques BASCOU, Marie BAT, Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Michel JAMMES, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

**EXCUSES :** Yves BASTIE, Didier CODORNIU, Isabelle HERPE, Gérard KERFYSER, Christian LAPALU, Henri MARTIN,

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** Magali VERGNES (délibérations N°B2018\_39 et N°B2018\_48)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** Aimé LAFFON,

**Nomenclature Etat : Domaine de compétences par thèmes – Aménagement du territoire**

**OBJET : Œnotourisme - Approbation de la convention de partenariat avec le Pays Touristique Corbières Minervois, Le Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc, L'Agence de Développement Touristique de l'Aude pour la candidature de la destination « Vignobles de la Via Domitia en Languedoc » et la gestion territoriale de la marque « Vignobles& Découvertes »**

Le développement économique des produits locaux et de l'œnotourisme est un axe prioritaire défini par le Grand Narbonne. Le plan marketing tourisme a défini comme objectif de capter de nouvelles clientèles sur les ailes de saisons par la mise en lumière d'une offre touristique qualitative et originale axée sur le tourisme en vignoble, la gastronomie et l'identité du territoire.

Les efforts entrepris par le Grand Narbonne et les prestataires de l'œnotourisme ont permis d'obtenir un label de reconnaissance nationale, Vignobles & Découvertes, qui place notre destination « La Narbonnaise Surprenante Méditerranée » parmi les destinations françaises d'excellence en œnotourisme.

## N°B2018\_45 (2)

Le Pays Touristique Corbières Minervois (PTCM) s'est engagé dans la même démarche. Ainsi, deux destinations vignobles et découvertes voisines sont labellisées, concernant notamment des terroirs IGP communs : Corbières, Minervois, Fitou. :

- La Narbonnaise surprenante Méditerranée, sur le Grand Narbonne portée et animée par lui-même, labellisée en 2011 par le pays de la Narbonnaise et renouvelée en mai 2013 par le Grand Narbonne.
- Vin patrimoine en Pays Cathare, sur la Communauté de communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois (CCRLM), portée et animée par conventionnement par le Pays Touristique Corbières et Minervois depuis 2014.

Le Grand Narbonne et le PTCM ont décidé de faire candidature commune au moment du deuxième renouvellement du label porté par le Grand Narbonne et conformément aux engagements pris par le Pays Touristique Corbières Minervois au moment du rendu de son premier bilan de 3 ans auprès d'Atout France.

Cette candidature est ainsi présentée au moment du renouvellement du label Vignobles et Découvertes porté par le Grand Narbonne en mai 2018.

Atout France demande la signature d'une convention de partenariat entre le porteur de projet animateur de la destination et un partenaire référent du monde du vin, le CIVL, et un référent du monde du tourisme, l'ADT de l'Aude.

Atout France a également demandé la désignation d'un chef de file, représentant de la destination et gestionnaire territorial de la marque Vignobles & Découvertes.

Ainsi, il convient de signer une convention générale de partenariat pour répondre aux exigences du dossier de candidature au label Vignobles & découvertes et de déterminer les rôles, missions et engagements de chacune des parties dans le cadre de la gestion territoriale et de l'usage de la marque Vignobles & Découvertes :

- Qualité et respect des chartes d'engagements par les prestataires,
- Promotion de la destination,
- Observation, suivi et évaluation de l'utilisation de la marque V&D,
- Modalité d'usages de la marque V&D,
- Contrôle de la gestion de la marque,
- Consommation responsable,
- Constitution d'un comité de pilotage local.

**VU** la délibération N°C67/2015 du 18 mars 2015 portant adhésion à l'association Minervois Corbières Méditerranée et participation du Grand Narbonne au Groupe d'Action Locale GAL de l'Est Audois,

**VU** en Commission 2 le 28 mars 2018,

**Considérant** la cohérence du projet avec les axes de développement du Grand Narbonne,

## N°B2018\_45 (3)

### A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver le projet de convention générale de partenariat entre le Grand Narbonne le Pays Touristique Corbières Minervois, le CIVL et l'ADT de l'Aude , tel qu'annexé à la présente, pour la gestion territoriale du label Vignobles et découvertes «Vignobles de la Via Domitia en Languedoc » pour la période 2018/2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention générale de partenariat entre le Grand Narbonne le Pays Touristique Corbières Minervois, le CIVL et l'ADT de l'Aude, telle que ci-annexée, ainsi que tout document administratif, technique, ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à déposer le dossier de candidature à Atout France.

### Pièce jointe à la délibération :

Projet de convention

**Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : 19/4/2018  
et de sa publication  
le : 19/4/2018**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

**Le Président,**

**Jacques BASCOU**

